

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1947)
Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZER KUNST

ART SUISSE ARTE SVIZZERA

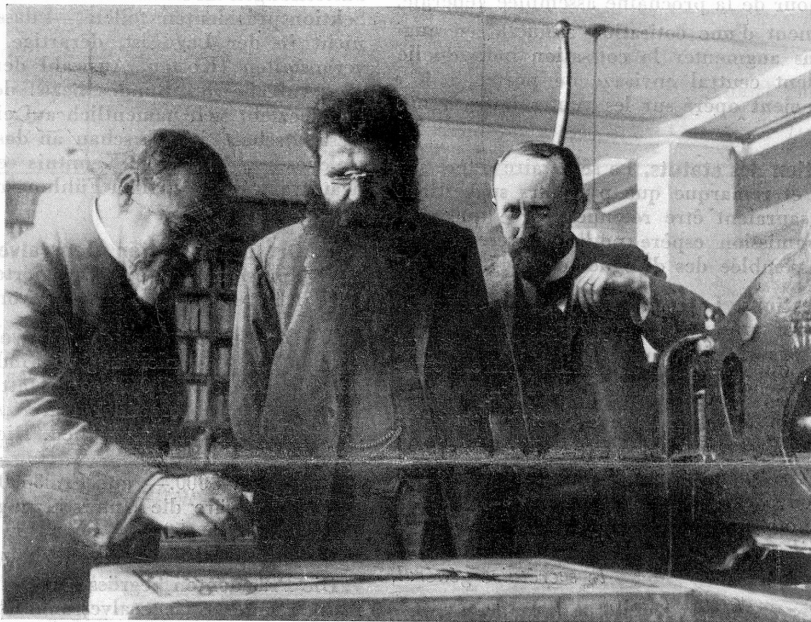
G. A.
BELLINZONA

OFFIZIELLES ORGAN DER GESELLSCHAFT SCHWEIZERISCHER MALER BILDHAUER UND ARCHITEKTEN
ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ DES PEINTRES SCULPTEURS ET ARCHITECTES SUISSES
ORGANO UFFICIALE DELLA SOCIETÀ PITTORI SCULTORI E ARCHITETTI SVIZZERI

JÄHRLICH 10 NUMMERN
10 NUMÉROS PAR AN

N° 2

FEBRUAR 1947
FÉVRIER 1947



F. Hodler

S. Righini

E. Würtenberger

Photo E. E. Schlatter

La 24e conférence des présidents.

a eu lieu à Berne le 8 février 1947.

Treize — des 14 — sections étaient représentées par leur président; la section tessinoise n'était pas représentée. Assistaient en plus à la séance, les membres du comité central, sauf Glinz et Crivelli qui s'étaient excusés.

Le président central Eug. Martin salue l'assistance et ouvre la séance à 10 h. 10. Il rappelle la mémoire de Max Burgmeier qui pendant de nombreuses années fit partie du c. c. et présida la section d'Argovie. L'assemblée se lève pour honorer sa mémoire.

Le président donne connaissance de la constitution du c. c. qui, dans sa séance du jour précédent, a désigné comme vice-président Ernst Kemper, lequel continuera en plus à assumer la rédaction de l'« Art suisse ». Glinz, caissier central éprouvé est confirmé dans ses fonctions.

1. Exposition générale 1948. Le président informe des pourparlers en cours avec la direction du Kunsthau de Zurich, où sera organisée, en 1948, la XXIIe exposition générale de la société. Les dates exactes ne sont pas encore connues.

Dans le No. 10, décembre 1946, de l'Art suisse ont été publiées les réflexions du président quant à une nouvelle manière de procéder au jugement des œuvres; elles seraient examinées, par le jury, aux expositions des sections.

Les sections seraient en majorité d'accord avec ce principe mais son application, en pratique, est mise en doute. Les œuvres pourraient plutôt (c'est la suggestion de la section de Fribourg) être jugées ensemble au lieu même de l'exposition.

Quant à la composition du jury, le président émet une idée nouvelle, celle d'y déléguer un membre de chaque section. Ce mode de faire aurait l'avantage d'éviter un certain mécontentement de la part de petites sections n'étant jamais, ou rarement, représentées au jury. Il est vrai qu'une difficulté réside dans la répartition entre peintres et sculpteurs.

Il résulte d'une longue discussion que les sections ne sauraient toutes se déclarer satisfaites d'une telle solution; plusieurs présidents estiment qu'un mode de faire meilleur que celui pratiqué jusqu'ici n'existe guère. La section de Bâle pense cependant que les propositions pour le jury devraient être faites par les sections et non plus par le c. c.; celui-ci aurait par contre à faire un choix parmi ces propositions et à en soumettre le résultat au vote des sociétaires ayant envoyé des œuvres.

Le président fera un résumé de toute cette question et la soumettra aux sections.

2. Expositions à l'étranger. Il est donné connaissance de plusieurs demandes nous étant parvenues de l'étranger en vue de l'organisation, à l'étranger, d'expositions suisses des beaux-arts.

Le c. c. pense — et les présidents des sections partagent ce point de vue — que notre société comme telle n'est pas en mesure d'or-